

Circulaires et pièces officielles

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **28 (1883)**

Heft 2

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-347930>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Circulaires et pièces officielles.

Le Département Militaire suisse, en date du 27 janvier, adresse aux diverses autorités militaires la circulaire ci-après :

Dans sa séance du 29 décembre 1882, le Conseil fédéral a pris la décision suivante :

1. Les prescriptions contenues dans la circulaire du Conseil fédéral, du 17 mars 1873, ainsi qu'au § 11, 4^e alinéa, et au § 20 de l'instruction du 22 septembre 1875, concernant la revaccination des militaires, sont abrogées.

2. Le Département militaire fédéral est autorisé à fournir aux recrues qui pourraient en exprimer le désir, les moyens de se faire revacciner à leur entrée au service.

En portant cette décision à votre connaissance, nous y ajoutons les communications ci-après :

Il sera tenu compte de la première partie de cette décision, lorsqu'il sera nécessaire de faire imprimer de nouveaux contrôles pour la visite sanitaire (formulaire I A de l'ordonnance du 25 février 1878).

Il ne sera plus fait à l'avenir d'inscription sur la vaccination, etc., à page 4 du livret de service, que lorsque les cicatrices seront bien visibles, ou lorsqu'une inscription serait demandée sur la production d'un certificat médical digne de confiance.

Outre les prescriptions mentionnées sous chiffre 1 ci-dessus, la circulaire du médecin en chef de l'armée, du 20 mars 1876, concernant la revaccination, y compris le supplément du 4 avril 1877, approuvés par le Département militaire, doivent également être considérés comme abrogés.

En exécution de la seconde partie de la décision ci-dessus, les commandants de toutes les écoles de recrues seront invités à fournir aux hommes qui pourraient le désirer, les moyens de se faire revacciner, si possible au commencement du service, aux frais de la Confédération, par le médecin du cours, ou par le médecin civil attaché au cours. Dans ce cas, il en sera pris note dans le livret de service des intéressés.

Le Conseil fédéral a, sous date du 23 janvier écoulé, procédé à de nombreuses promotions dans le corps des officiers. Voici les principales :

Corps de l'état-major général. Au grade de colonel : M. Walther, Albert, Berne.

Au grade de lieutenant-colonel : MM. Isler, Pierre, Aarau. Favey, Georges, Lausanne. Rieter, Oscar, Winterthour. Pfyffer, Jean, Berne.

Au grade de major : MM. Sprecher de Bernegg, Th., Mayenfeld. Schmid, Edouard, Lucerne. (Section des chemins de fer.)

Infanterie. Au grade de lieut.-colonel : MM. Furrer, Henri, Neuchâtel. Gygax, Rodolphe, Neuchâtel. Trainoni, Pierre, Caslano. Veladini, François, Lugano. Ringier, Arnold, Zofingue. Camenisch, Antoine, Sarn. Heutschi, Urs, Soleure. David, Jacques, St-Imier. Veillon, Louis, Hottin-

gen. Gagnebin, Louis, St-Imier. Vouga, Henri, Neuchâtel. Kurz, Erwin, Aarau.

Au grade de major (carabiniers) : MM. Deutsch, Hermann, Richtersweil. Contat, Octave, Monthey.

Cavalerie. Au grade de lieutenant-colonel : MM. de Salis, Edouard, Coire. Fehr, Victor, Ittingen.

Au grade de major : MM. Lak, Jules, à Soleure. Bernard, Théophile, Berne. Wunderli, Paul, Zurich.

Artillerie. Au grade de major : MM. Schobinger, J., Lucerne. Erismann, Max, Brestenberg. Walty, Arnold, Oftringen. Regamey, Jacques, Lausanne. Rosenmund, Ambroise, Liestal. Pestalozzi, Hanz, Zurich. Affolter, Ferdinand, Soleure. Rubin, Edouard, Thoune.

Génie. Au grade de colonel : M. Burnier, Victor, Lausanne.

Au grade de lieutenant-colonel : MM. Bachofen, Arnold, Bâle. Emery, Alfred, Locle.

Au grade de major : MM. Gysin, J.-J., Lampenberg. Lindt, F., Berne. Ammann, Théodore, Tägerweilen. Folly, Jules, Berne.

Médecins. Au grade de major : MM. Zurcher, Alf., Aarau. Girard, Ch., Berne. Ziegler, Henri, Winterthour.

Administration. Au grade de lieutenant-colonel : M. Rohr, Emile, Lenzbourg.

Au grade de major : MM. Fröhlich, Otto, Romanshorn. Marti, Fréd. Thoune. Hegner, Vital, Coire. Barrelet, Paul, Colombier. Suter, Hermann, Berne.

En date du 30 janvier dernier, le Conseil fédéral a nommé dans l'élite les *aumôniers* ci-après :

MM.

- | | |
|--------------------------|---|
| Régiment d'infanterie N° | 1. Lagier, J.-Franç., pasteur, Bière. |
| » | 2. Bornand, Paul, pasteur, Cotterd. |
| » | 3. Secretan, Henri, pasteur, Bex. |
| » | 4. Doret, Marc-Louis, pasteur, Satigny. |
| » | Nantermod, Jos., abbé, Sion. |
| » | 5. Esseiva, Léon, abbé, Fribourg. |
| » | 6. Tschopp, chanoine, Fribourg. |
| » | Ladane, pasteur, Cornaux. |
| » | 7. Grether, Ad., pasteur, Colombier. |
| » | 8. Robert, L.-Aurèle, pasteur, Tramelan. |
| » | Fleury, curé, Glovelier. |
| » | 9. Kistler, Herm., pasteur, Berne. |
| » | 10. Ris, Gottl., diacre, Interlaken. |
| » | 11. Schaffroth, Gottl., pasteur, Berthoud. |
| » | 12. Strasser, Gottf., pasteur, Grindelwald. |
| » | 13. Kasser, Hermann, pasteur, Huttwyl. |
| » | 14. Hoffmann, Fréd., pasteur, Ursenbach. |
| » | Waltert, Sébast., vicaire, Schupfheim. |
| » | 15. Scherrer, Martin, professeur, Lucerne. |
| » | 16. Kaiser, Ferdinand, chapelain, Schwändi. |
| » | 17. Schmidlin, Louis, curé, Biberist. |
| » | 18. Salis, Arnold, pasteur, Liestal. |

MM.

- Régiment d'infanterie N° 19. Andrees, J.-J., pasteur, Zofingue.
 » Reinle, Adolphe, curé, Sulz.
 » 20. Wunderli, Alf., curé, Baden.
 » Heitz, Jacob, pasteur, Othmarsingen.
 » 21. Preiswerk, Ed., pasteur, Thayngen.
 » 22. Nabholz, Jean, pasteur, Kloten.
 » 23. Herold, C.-Otto, pasteur, Winterthour.
 » 24. Bartoldi, Emile, pasteur, Thalweil.
 » Fuchs, Aloïs, curé, Altendorf.
 » 25. Dettwyler, pasteur, Lustdorf.
 » Keller, curé, Sirnach.
 » 26. Hirzel, Hartmann, pasteur, Rheineck.
 » Buhler, Jacob, curé, Amden.
 » 27. Rothenmund, Alf., pasteur, Alt-St.-Johann.
 » Ehrat, Alf., curé, St-Gall.
 » 28. Steiger, Auguste, pasteur, Hérिसau.
 » Bischofberger, Séb., chapelain, Appenzell.
 » 29. Becker, Bernhard, pasteur, Linthal.
 » Wipfli, Joseph, vicaire, Erstfeld.
 » 30. Schinner, Math., abbé, Brieg.
 » 31. Lutta, Paul, pasteur, Valendas.
 » Schmid, George, professeur, Coire.
 » 32. Vacat.
- Lazarets de campagne N° 1. Rochat, Louis, pasteur, Vuarrens.
 » de Courten, Guill, abbé, St-Maurice.
 » 2. Perrochet, Alex., pasteur, Neuchâtel.
 » Jecker, curé, Moutier.
 » 3. Ruetschi, Ad., pasteur, Munchenbuchsee.
 » 4. Volz, Aug., pasteur, Wynau.
 » Zehnder, B., chapelain, Niederwyl p^r Cham.
 » 5. Böhringer, Paul, pasteur, Bâle.
 » Pfluger, François, curé, Gempen.
 » 6. Kempin, Walter, pasteur, Enge.
 » Schnyder, Pius, vicaire, Tuggen.
 » 7. Schönholzer, Gottfr., pasteur, St-Gall.
 » Eugster, curé, Dussnang.
 » 8. Nadig, Bernh., curé, Dissentis.
 » Buss, Ernest, pasteur, Glaris.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

France. — *L'Armée française* annonce que la commission de révision du règlement sur les manœuvres d'infanterie a été invitée par M. le général Billot, ministre de la guerre, à presser la partie de ses travaux qui a trait aux formations de combat, au combat offensif et défensif des unités tactiques depuis la compagnie jusqu'à la brigade. Le ministre a exprimé le désir que cette partie du règlement soit terminée vers le 15 février prochain. Ces diverses formations seront expérimen-